



Digne-les-Bains, le 03 août 2016

Application du Plan d'Action Sécheresse dans les Alpes de Haute-Provence

Déclenchement du stade d'Alerte Renforcée sur les bassins versants du Calavon, du Largue, du Lauzon et du Colostre

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé en situation de vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse depuis le 27 juin, afin d'anticiper les éventuelles pénuries et de réduire l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

La dégradation de la situation hydrologique des cours d'eau a entraîné le déclenchement du stade d'alerte à la sécheresse sur le bassin versant du Calavon le 11 juillet 2016 et sur les bassins du Largue, du Colostre et du Lauzon le 12 juillet.

Ces bassins versants subissent désormais un étiage très sévère, les débits de ces cours d'eau ayant encore baissé.

En conséquence, le stade « **Alerte Renforcée** » est déclenché sur ces quatre bassins versants en application du Plan d'Action Sécheresse : il entraîne des limitations complémentaires des usages de l'eau.

Sont suspendus sur ces bassins versants les usages suivants :

- Le lavage de voitures en dehors des stations de lavage ;
- Le remplissage complet des piscines privées existantes à la date du déclenchement du stade d'alerte renforcée ; seule reste possible la remise à niveau pour compensation de l'évaporation ;
- Les écoulements permanents dans les caniveaux : seuls restent autorisés les lavages strictement nécessaires à la salubrité publique ;
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- L'arrosage des pelouses, stades et golfs ;
- L'arrosage diurne des jardins potagers (8h à 20h) ;
- L'arrosage diurne des fleurs, massifs floraux, arbres et arbustes (8h à 20h) ;

La réduction des volumes prélevés pour l'irrigation ou pour l'eau potable est portée à 30 %.

Les communes concernées sont les suivantes :

Bassin versant	Communes		
LARGUE	Aubenas-les-Alpes	Mane	Saint-Maime,
	Dauphin	Ongles	Saint-Martin-les-Eaux
	Forcalquier	Reillanne	Saint-Michel-l'Observatoire
	L'Hospitalet	Revest des Brousses	Saumane
	Lardiers	La Rochegiron	Vachères
	Limans	Saint-Etienne-les-Orgues	Villemus
LAUZON	Cruis	Montlaur	Revest-Saint-Martin
	Fontienne	Niozelles	Sigonce
	Lurs	Pierrerue	
CALAVON	Banon	Oppedette	Sainte-Croix-à-Lauze
	Céreste	Redortiers	Simiane la Rotonde
	Montjustin	Reillanne	Vachères
	Montsalier	Revest-du-Bion	
COLOSTRE	Allemagne-en-Provence	Puimoisson	Roumoules
	Moustiers-Sainte-Marie	Riez	Saint-Martin de Brômes

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique Actualité/Sécheresse, à la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence et sur Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>.